

Concours général agricole des Pratiques Agro-écologiques « Agroforesterie »



Guide pour les organisateurs

Comment mettre en place le concours dans un territoire ?

Version 2021

www.concours-general-agricole.fr



Un concours organisé par :



Avec le soutien de :



PREAMBULE

Ce guide est à destination des personnes en charge de l'organisation du concours des pratiques agro-écologiques Agroforesterie, sur un territoire. Il vise à apporter un soutien méthodologique pour mettre en place localement le concours, conformément au règlement national. Il est structuré de manière à expliciter les principales étapes que les organisateurs auront à suivre pour mener le projet.

Le guide a été élaboré par le comité technique du concours dans le cadre du comité national d'orientation du concours.

Il s'appuie notamment sur les retours d'expériences des acteurs des territoires ayant déjà organisé le concours : Chambres d'agriculture, Parcs naturels régionaux, collectivités, associations...

IMPORTANT : Les organisateurs et les agriculteurs doivent lire par ailleurs le règlement national disponible sur <https://www.concours-general-agricole.fr/concours-general-agricole/les-concours/le-concours-des-pratiques-agro-ecologiques/>

Référence pour citer le document

Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques Agroforesterie - Guide pour les organisateurs, comment mettre en place le concours des pratiques agro-écologiques Agroforesterie dans un territoire ? Version novembre 2020.

Crédit photo en couverture : P. Cochard et APCA

SOMMAIRE

PARTIE I. INFORMATIONS GENERALES.....	4
1. Qu'est-ce qu'on entend par agroforesterie au sens du concours ?.....	5
2. Intérêts et motivations des agriculteurs et territoires pour participer au concours ?	6
3. Le cadre de la mise en œuvre du concours	8
4. Les outils de communication nationale	9
5. Organisation et pilotage du concours national.....	10
PARTIE II. CONDUITE DU PROJET	11
1. Budget	12
2. Démarche à effectuer par les territoires pour participer au concours.....	13
3. Partenariats, conduite du projet au niveau local.....	14
4. Mobiliser les agriculteurs et choisir les catégories	15
5. Constituer et mettre en œuvre le jury.....	17
6. Organiser la remise des prix locale	18
7. Mettre en œuvre la communication sur le territoire	19
8. Participer au concours national.....	20
9. Fonctionnement courant pour l'organisation locale	21
10. Tableau de bord général et échéancier	22
PARTIE III. Annexes	23
Les (co-)organisateur des éditions précédentes SIA 2020 et 2021	23

PARTIE I. INFORMATIONS GENERALES

1. Qu'est-ce qu'on entend par agroforesterie au sens du concours ?

Le concours général agricole des prairies fleuries a changé de nom en 2018 pour s'appeler concours général agricole des pratiques agro-écologiques. Depuis 2020, le concours « Agroforesterie » a rejoint la famille des pratiques agro-écologiques aux côtés du concours « Prairies et parcours ».

L'agroforesterie désigne tout système de production associant l'arbre à l'agriculture (plantations en grandes cultures, haies, bocage, prés-vergers...). Deux catégories existent : Gestion (système agroforestier installé depuis au moins 10 ans) et Implantation (système implanté depuis au moins 4 ans).

En plus de leur valeur écologique, l'arbre et la haie peuvent être considérés comme un espace productif, directement et indirectement par les services qu'ils rendent à l'agriculture comme par exemple :

Un microclimat qui augmente les rendements des cultures

Les haies ralentissent le vent de 20 à 50 % sur une distance de 10 à 15 fois leur hauteur. Elles limitent le risque de verse. L'évapotranspiration est réduite de 25 à 30 %. L'amplitude des températures est également diminuée. La température moyenne augmente de 1 à 2° C. Bilan : le rendement global sur les parcelles est plus fort et plus régulier.

Une biodiversité fonctionnelle : des économies de phytosanitaires

Le bocage amène un équilibre entre les espèces et régule les attaques parasitaires sur les cultures. Les prédateurs vivant dans les haies aident à contrôler les populations de ravageurs.

Une protection pour le bétail qui participe au bien-être des animaux

Le bétail peut s'abriter du vent, du trop grand soleil, de la pluie, du froid. Les animaux au champ dépensent moins d'énergie à lutter contre les conditions climatiques. Ils peuvent mieux assimiler la nourriture, facilitant ainsi l'expression de leurs performances. En séparant les troupeaux, les éléments arborés diminuent les contacts et limitent les risques de contamination.

Les économies de chauffage sur l'exploitation, un atelier de valorisation du bois de chauffage ou encore la production de bois d'œuvre

Que ce soit pour la consommation personnelle en chauffage ou en litière animale, ou par l'approvisionnement de filières bois locales, ces valorisations peuvent générer un revenu du bois des haies. En moyenne 100 ml de haies s'accroissent annuellement de 1 à 2 tonnes de bois.

La conservation des sols et le maintien des sols fertiles

Ce sont les haies et les talus en travers des pentes qui ralentissent les ruissellements et limitent l'érosion des sols. Les sols sont des ressources non renouvelables à l'échelle d'une vie humaine : une perte de 5 cm de sol entraîne une baisse de rendement de 15% qui atteint 75% pour une perte de 30 cm.

Exemple de parcelles agroforestières ayant remporté le concours local



Catégorie Gestion / Exploitation élevage bovin lait en Bretagne insérée dans une SCIC locale pour l'exploitation du bois issu des haies.



Catégorie Gestion / Parcelle d'une ferme de lycée agricole, bovin lait en AB, vergers et production de bois, en Normandie



Catégorie Implantation / Association couverts végétaux, pâturage ovin et amandiers, dans une exploitation de plantes à parfum, PNR Verdon



Catégorie Implantation / Parcelle agroforestière dans une ferme d'élevage bovin lait + production de pommes dans l'Avesnois Thiérache

2. Intérêts et motivations des agriculteurs et territoires pour participer au concours ?

Reconnaissance

Le concours est une reconnaissance collective et individuelle du travail des agriculteurs en lien avec leur environnement. Les agriculteurs sont fiers de présenter leur approche de l'arbre/haie comme élément structurant de leur système d'exploitation.

Echange

Le concours est basé sur la rencontre et l'échange entre des acteurs qui ne se fréquentent pas forcément : botanistes, forestiers, agronomes, apiculteurs... Il permet de s'ouvrir à d'autres regards.

Connaissance

La méthode de notation incite le jury à décrire les essences arbustives, la faune et la flore. Les agriculteurs sont souvent étonnés du nombre d'espèces floristiques observées et sont demandeurs de conseils d'experts concernant la conduite des arbres et la gestion durable des haies, et les moyens de les valoriser.

Communication

Le concours permet de s'adresser aux agriculteurs, aux habitants, aux élus et aux acteurs du territoire sur l'importance de l'agriculture pour le maintien des éléments arborés, l'intérêt écologique des milieux agricoles, la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité.

Filières locales

Le concours permet de communiquer sur le lien entre les ressources (fourragères et bois issu des pratiques agroforestières) et les ligneux présents sur l'exploitation. Le concours met en avant la multiperformance des exploitations implantées dans des réseaux de circuits courts de bois énergie ou bois de chauffe, ou autonomes en production de plaquettes litières par exemple.

Agroécologie et multiperformance

Le concours engage les agriculteurs et leurs partenaires dans des discussions permettant de conforter ou de faire évoluer la perception de l'intérêt des arbres pour l'exploitation et leur valorisation économique. Il favorise ainsi l'appropriation de la notion de multiperformance.

Apiculture

Les apiculteurs apprécient la valeur mellifère des parcelles arborées. Les contacts noués lors des jurys sont très appréciés et les agriculteurs voient d'un bon œil la possibilité d'accueillir des ruches sur leurs parcelles. Le concours permet d'engager des actions de partenariat api-agriculteur sur le territoire.

Politiques publiques

Le concours permet d'animer et de promouvoir la mise en œuvre des mesures d'investissement du 2d pilier de la PAC. Il incite les territoires à mobiliser les sous-mesures 4.4 pour les haies et 8.2 pour les plantations intraparcellaires.

Territoires

Ce concours favorise une relance des animations sur les territoires, il permet de proposer des prestations accompagnement-conseil et formation, de lancer des projets regroupant divers exploitants, et de créer du dialogue entre projets et acteurs des territoires. Les agriculteurs qui font de l'accueil à la ferme, mais aussi les acteurs touristiques sont intéressés par la valorisation de l'image « agroforesterie » dans leurs activités, en termes de biodiversité, de paysage, et de séquestration carbone. Le travail du jury local engage les agriculteurs et les partenaires dans des échanges permettant de conforter ou de faire évoluer la perception de la place des arbres et des haies au service de la production agricole (brise-vent, protection contre les extrêmes climatiques, bien-être animal...).

Pédagogie

Le concept « agroforesterie » apparaît comme fédérateur et pédagogique, capable de créer du lien entre agriculture, environnement et territoires et capable de s'inscrire dans le cadre d'un projet plus global de développement durable du territoire. Les acteurs touristiques sont intéressés par la valorisation de l'image « arbre / agroforesterie » dans leurs activités. Les enseignants ou formateurs et les lycées agricoles peuvent s'en saisir pour former les étudiants sur ce thème (un concours Jeunes Jurés est d'ailleurs testé par des lycées agricoles).

3. Le cadre de la mise en œuvre du concours

L'essentiel : « Le concours met en valeur les agriculteurs intégrant les éléments arborés (arbres/haies) dans leur logique de production et à l'échelle de l'exploitation. Il se donne pour ambition de rassembler acteurs de l'agriculture et de l'environnement sur le terrain et, au-delà, de sensibiliser de larges publics à l'importance de l'agriculture pour le maintien et le développement de l'agroforesterie et de l'attractivité des territoires ».

Règlement du concours

Le règlement précise les engagements des organisateurs et des participants pour la mise en œuvre du concours au niveau local (présélections) et national (compétition entre les gagnants locaux). Des évolutions peuvent être apportées annuellement par les organisateurs nationaux si nécessaire.

L'essentiel : « Le concours est ouvert sur un territoire par un organisateur local. Les parcelles inscrites au concours sont situées dans ce territoire.

Le concours récompense par un prix d'excellence agro-écologique, dans chacune des deux catégories nationales, les agriculteurs exploitant des parcelles agroforestières qui présentent le meilleur équilibre agro-écologique.

Le concours se déroule en deux étapes : d'abord au niveau de chaque territoire organisateur puis au niveau national (compétition entre les gagnants locaux).

Fiches de notation des parcelles

Chaque jury local utilise la méthode de notation commune à tous les territoires, afin d'évaluer l'équilibre agro-écologique des parcelles. Les fiches de notation constitueront également le dossier de candidature pour le jury national.

L'essentiel : « L'équilibre agro-écologique de la parcelle traduit en quoi la production agricole de la parcelle repose durablement sur des bases écologiques. La méthode mobilise des compétences en agroforesterie, en agronomie, en arboriculture et en écologie ».

La visite des parcelles par le jury local est organisée entre mars et septembre à une date fixée dans chaque territoire. Le jury local visite la parcelle en présence de l'agriculteur engagé.

4. Les outils de communication nationale

<p>Site web www.concours-agricole.com</p> <p>Site d'information et de gestion du concours général agricole, il présente tous les documents nationaux (téléchargeables). Un compte pour chaque organisateur local et agriculteur pourra être créé (territoire, jury, candidats, règlement local, ...) dès lors que le site sera adapté au concours Agroforesterie.</p>	
<p>Plaquette de présentation du concours</p> <p>La plaquette de présentation du concours est téléchargeable sur le logiciel et le site internet du concours, destinée aux agriculteurs, partenaires locaux et nationaux, et toute structure intéressée par la présentation du concours. C'est une production du Comité d'orientation. Elle est diffusée toute l'année et notamment au Salon International de l'Agriculture à Paris et dans les territoires.</p>	
<p>Dossier de presse du concours</p> <p>Le dossier de presse du concours est téléchargeable sur le site internet du concours, destiné à la presse, mais aussi au grand public, aux agriculteurs, partenaires locaux et nationaux, et toute structure intéressée par la présentation du concours. C'est une production du Comité d'orientation. Elle est diffusée toute l'année et notamment au Salon International de l'Agriculture à Paris et dans les territoires.</p>	
<p>Films</p> <p>Des films à destination du grand public et des professionnels sur les enjeux du concours au travers de témoignages d'acteurs de terrain ont été réalisés en 2020. De nombreux films ont été réalisés par des territoires et présentent également le concours. Propriété des structures locales, ils sont visionnables sur youtube.</p>	
<p>Salon de l'Agriculture</p> <p>Echanges entre agriculteurs, territoires et classes de lycées agricoles. Remise des prix avec prise de parole des partenaires et des lauréats nationaux. Communiqué de presse pour la proclamation des résultats.</p>	

5. Organisation et pilotage du concours national

Gouvernance du concours

Le Comité national d'orientation (CO) coordonne la mise en œuvre du concours. Il comprend l'ensemble des partenaires institutionnels, scientifiques et techniques nationaux : le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Association française arbres champêtres et agroforesteries (Afac-Agroforesteries), Scopela.

Un Commissaire principal du concours des Pratiques Agro-écologiques est nommé. Il s'agit d'un agent du ministère en charge de l'Agriculture (MAA), qui siège au CO et est garant du bon déroulement du concours, en lien avec le Commissaire général du CGA.

Contacts

Le pilotage du Comité d'orientation est coordonné par Chambres d'agriculture France (APCA).
Contacts principaux :

- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
Contact : Olivier Van den bossche / olivier.vandenbossche@apca.chambagri.fr / 01 53 57 11 73 -
Adresse : APCA / 9 avenue George V - 75008 Paris
- Afac-Agroforesteries
Contact : Fanny Berlingen / fanny.berlingen@afac-agroforesteries.fr / 01 43 14 75 86 - 06 81 19 65 61 - Adresse : 38 rue Saint Sabin - 75011 Paris
- Comexposium
Contact : Mathilde Lagrave / mathilde.lagrave@comexposium.com / 01 76 77 12 36
Adresse : 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris la Défense Cedex

Afin de permettre les échanges communs entre territoires et le pilotage national, utilisez l'adresse dédiée agroforesterie@concours-general-agricole.fr.

Utilisation du logiciel de gestion du concours local

L'inscription et la gestion des concours locaux se feront via le logiciel de gestion du concours. A l'heure actuelle, le logiciel commun n'est pas encore disponible, les inscriptions se feront par mail.

Modalités et étapes à suivre.

PARTIE II. CONDUITE DU PROJET

1. Budget

2. Dépenses à prévoir

Animation générale	Le temps mobilisé est très variable (10 à 30j) et dépend du nombre d'agriculteurs candidats et de l'expérience du territoire en terme d'organisation du concours – les éditions suivantes sont plus simples à mettre en œuvre ! Divers (courriers, photocopies)
Jury local, remise des prix	Animation interne (experts) Frais de passage du jury (repas, déplacements) Frais liés à l'organisation de la remise des Prix (lots, accueil) NB : avec l'inscription du concours au Concours général agricole, la participation des experts au jury doit être bénévole (non rémunération de la prestation). L'indemnisation des frais de déplacement, de logement ou d'autres coûts éventuels des membres du jury est possible et doit être prévue dans ce cas dans le budget et déclaré au CO.
Communication	Diffusion des outils de communication nationaux (envoi documents, impression du règlement) Outils de communication spécifiques au territoire (mission photos, exposition, livre, livrets, affiches, plaquette...) Relations médias (dossier de presse, etc.)
Participation au concours national	Frais de participation à la remise des prix nationale (déplacements – élus, agriculteurs, techniciens, service de remplacement des agriculteurs, etc.)
Eventuellement : actions pilotes, études, accompagnement autour du concours	Accompagnement technique des agriculteurs Projet pédagogique ou d'accueil du public Valorisation des produits Lien avec les politiques publiques

Selon les estimations du concours « Prairies et parcours » depuis 10 ans, le budget moyen observé pour l'organisation du concours dans les différents territoires est de 4000€ hors temps de travail.

La plupart des jurys prennent en charge leurs frais directement en tant que partenaires de l'opération.

Les chargés de mission soulignent que le temps consacré n'est pas seulement utile pour le concours mais aussi pour faire avancer d'autres dossiers avec les agriculteurs et les partenaires mobilisés. On constate généralement l'implication de plusieurs chargés de mission pour la gestion du projet.

- Mobiliser des financements publics :** Le projet relève potentiellement de plusieurs types de programmes selon la façon dont le projet est présenté et porté localement : agroécologie haies, agroforesterie, gestion ou sensibilisation sur la biodiversité, animation territoriale ou communication. A ce titre plusieurs financeurs publics peuvent être sollicités : les collectivités territoriales, l'Etat (crédits Natura 2000...), l'Union européenne (Feader), les Agences de l'eau...
- Etablir des partenariats d'entreprises** (à valider avec le CO) : à l'image des concours agricoles classiques, des entreprises peuvent être sollicitées, soit au titre de partenaires pour l'organisation générale, soit au titre de sponsoring notamment pour les dépenses liées à la remise des prix ou à l'édition de supports de communication. Il est possible de solliciter les délégations locales des entreprises partenaires au niveau national, des banques, etc. L'image positive du concours pour aborder de façon constructive les questions d'environnement avec les agriculteurs est un aspect favorable à ce type de partenariats.

2. Démarche à effectuer par les territoires pour participer au concours

Marche à suivre

Etape 1 : Déclaration d'inscription

Les (co)organisateur locaux doivent se faire connaître auprès du pilotage du comité national d'organisation au plus tard fin janvier par mail à agroforesterie@concours-general-agricole.fr. La liste des territoires organisateurs locaux retenus est disponible à partir du 31 janvier (validation par le Commissaire général du CGA).

Etape 2 : Etablir et transmettre le règlement local

Chaque organisateur local précise certaines modalités d'application du règlement national au niveau du territoire :

- (Co)-organisateur
- Catégories et sections ouvertes
- Composition du jury et date de passage
- Eventuellement l'organisation d'une présélection sur dossier visant à limiter le nombre de parcelles visitées par le jury local ;
- Récompense et remise des prix locale ;
- Financements d'entreprises.

Le règlement est transmis au pilotage du comité national d'organisation et fait l'objet d'une validation par le Commissaire général du CGA après avis du Comité national d'orientation.

Etape 3 : Inscription des agriculteurs

La plupart du temps le territoire se charge de l'inscription des agriculteurs et les accompagne dans le choix des parcelles. Il s'agit de préciser les caractéristiques de l'exploitation et identifier la ou les parcelles (si plusieurs catégories) engagées au concours.

Etape 4 : Transmettre le dossier du candidat pour le jury national

Les organisateurs locaux font parvenir les fiches de notation des candidats sélectionnés pour la finale nationale au secrétariat du CO avant le 15 octobre. Le dossier doit être composé de la fiche de notation complétée à l'ordinateur (sur le format Word) ou à la main de manière très lisible. Le jury national se basera sur les points mais surtout sur les particularités de la parcelle et de la démarche agricole (autour de l'arbre mais aussi dans son système d'exploitation) qui apparaîtront dans le dossier. Entre deux et quatre photos devront être copiées ou annexées au dossier (minimum : parcelle avec vue de pied, une capture googlemaps pour étudier l'orientation et les particularités topographiques + en option 2 autres photos pour le système ou un détail).

Le jury local visite les parcelles, délibère et désigne, dans chaque catégorie un candidat pour participer à la finale nationale (celui dont la parcelle présente le meilleur équilibre agro-écologique). Lors du passage du jury, penser à faire des photos des parcelles.

Le jury proclame et communique publiquement les résultats obtenus aux agriculteurs (généralement à la remise des prix – voir partie 5).

Chaque lauréat local de chaque territoire concourt avec les autres finalistes locaux, lors de la finale nationale, pour laquelle un jury national (qui disposera des dossiers complets) sera réuni en janvier ou février.

3. Partenariats, conduite du projet au niveau local

Conduite du projet

1. Identifier le maître d'ouvrage du projet et le territoire concerné. Les structures qui organisent le concours sont des organisations professionnelles agricoles (Chambres d'agriculture, ADASEA, associations ou syndicats d'agriculteurs, groupe d'éleveurs engagés dans une démarche de qualité...), des collectivités territoriales ou structures assimilées, des territoires de projets (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, CPIE...), des Conservatoires d'espaces naturels, des Conservatoires botaniques...

Il s'agit d'un concours agricole. En tant que tel, il est essentiel qu'il soit organisé ou co-organisé avec la profession agricole.

2. Mettre en place un comité d'organisation local (facultatif), avec les partenaires. Le concours peut être co-organisé par deux partenaires ou plus. Il conviendra de bien définir les modalités de cette co-organisation (participation aux différentes étapes).

Ce comité précisera tous les points d'adaptation locale du règlement et coordonnera le projet avec tous les partenaires impliqués.

3. Organiser une équipe en charge du projet. Les personnes en charge de l'animation du territoire, de l'agriculture, de l'agroforesterie, du bocage, de la forêt, de l'agroenvironnement, de Natura 2000, des milieux naturels ou de la biodiversité, etc., peuvent animer ou participer au projet. Il n'y a pas de profil qui prévaut par rapport à un autre, les animateurs estimant qu'il est avant tout nécessaire d'avoir des compétences en organisation et des qualités relationnelles.

Des personnes en charge de la communication peuvent également être associées, notamment pour la relation presse et la communication interne. L'implication des personnes en charge de l'accueil du public, du tourisme ou de la pédagogie est à envisager pour un bon ancrage du concours sur le territoire.

4. Informer les communes concernées, dès le lancement du projet et lancer le concours publiquement, en veillant à passer l'information dans la presse ou dans les bulletins d'information du territoire, afin de rendre l'opération "officielle" et claire sur les partenariats en place (partenaires, objectifs).

IMPORTANT : *Il est fortement recommandé pour une nouvelle structure animatrice de prendre contact avec un territoire déjà expérimenté, et de participer en tant qu'observateur à un jury l'année précédant l'organisation du concours sur son territoire.*

Partenariats européens : *Le concours peut être organisé en commun entre un territoire français et un territoire européen (souvent transfrontalier). Les candidats français et étrangers sont visités par le même jury (experts des 2 pays). Cependant, seuls les candidats ayant leur siège d'exploitation en France pourront être reçus au concours national, conformément au règlement national.*

4. Mobiliser les agriculteurs et choisir les catégories

- 1. Identifier le territoire :** Un territoire agricole limité et bien identifié (petite région agricole...), permet d'avoir une dynamique locale plus forte (proportion d'agriculteurs participants, implication des acteurs locaux), de limiter les temps de déplacement du jury et de pouvoir organiser le concours sur un autre secteur les années suivantes.

Certains territoires choisissent des secteurs afin d'amorcer une animation territoriale. Au contraire, d'autres préfèrent viser des secteurs sur lesquels ont été mis en place des programmes d'actions, afin de faciliter la recherche des candidats (les contacts existant déjà).

Il est également possible de choisir le secteur en raison d'un enjeu agricole particulier (AOP, groupe local, etc.) ou de pratiques intéressantes en termes d'agroforesterie (bocage traditionnel, enjeux paysagers, etc.).

- 2. Inviter les agriculteurs à participer :** L'annonce du concours doit être la plus large possible, tous les agriculteurs du territoire concerné devant avoir la possibilité de participer. Les candidats doivent remplir le formulaire de candidature du CGA et le transmettre à l'organisateur (engagement à respecter le règlement). S'il y a trop de candidats par rapport aux jours de visites prévus, une présélection peut être établie par les organisateurs. *En l'absence d'un logiciel commun de gestion, le pilotage national rappellera toutes ces étapes par mail ou téléphone, et renverra les documents (dossiers d'inscription) par mail.*

IMPORTANT : *Le nombre d'agriculteurs participants dépend de la capacité du jury à visiter les parcelles. Il est nécessaire de compter 1h de visite par candidat, soit environ 4 à 7 candidats par jour de travail du jury, selon le temps de déplacement entre parcelles.*

- 3. Modes de recherche des candidats :**

Les territoires peuvent utiliser une combinaison de moyens, adaptés au temps dont ils disposent, aux partenariats ou aux relations avec les agriculteurs dans le cadre d'autres programmes :

- réunion d'information spécifique ou à l'occasion d'une réunion d'un groupe agricole
- encart dans la Presse agricole ou une autre revue locale (journal d'information du Parc ou de la collectivité territoriale associée...)
- courrier d'invitation
- contact individuel avec des exploitants (pour chercher ou compléter des candidatures) : par téléphone ou en direct lors d'une visite de terrain pour une autre action (MAE par exemple)
- contact direct par une personne tierce (Chambre d'agriculture, OPA),
- relance téléphonique (quasiment toujours nécessaire).

La motivation initiale des agriculteurs n'est pas toujours évidente, d'autant que la période de visite correspond à des emplois du temps chargés. S'il est vécu le plus souvent comme un véritable projet collectif par les groupes d'agriculteurs engagés, certains territoires peinent toutefois à rassembler la diversité des exploitations présentes dans le concours (modernes, anciens, bio, etc.).

- 4. Accompagner les agriculteurs :** Les agriculteurs décident de la parcelle qu'ils engagent, selon les catégories et sections fixées localement. Il est utile de préciser dans l'invitation concrètement les critères de notation (grandes lignes) qui vont être utilisés par le jury.

Les organisateurs peuvent proposer aux agriculteurs de les aider à choisir la parcelle lors d'une visite préalable, ce qui permet d'expliquer les enjeux et le déroulement du concours.

IMPORTANT : Pour être éligibles au concours, les surfaces engagées par les agriculteurs doivent être arborées, considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer de manière cohérente au fonctionnement global de l'exploitation.

5. **Quel mode de recherche des candidats privilégier ?** Ne pas restreindre l'information aux exploitations qu'on sait déjà convaincues par l'environnement, si l'on veut obtenir un panel d'agriculteurs représentatif du territoire (type de production, taille et organisation de l'exploitation, etc.). Il est nécessaire d'insister sur la prise en compte de la valeur agricole dans le concours.

La recherche des candidats se fait en lien avec les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture, syndicats AOP, associations d'agriculteurs...) : prendre contact sous l'égide d'un professionnel agricole référent, par courrier (co-signé par un partenaire agricole), ou lors d'une réunion (spécifique ou non). Une relance téléphonique est à prévoir sur la base de contacts préalables.

6. **Identifier la ou les catégories ouvertes localement** : Les 2 catégories sont définies selon l'âge du système agroforestier sur la parcelle :

- **Gestion** (système agroforestier installé depuis au moins 10 ans) : bocage traditionnel, gestion d'arbres anciens, systèmes traditionnels de vitiforesterie ou prés-vergers...
- **Implantation** (système implanté depuis au moins 4 ans) : plantations agroforestières récentes : haies en bordure de parcelles, arbres de haut jet intraparcels, pré-vergers récents...

IMPORTANT Pour qu'une catégorie ou le cas échéant une section soit ouverte au concours, elle doit comporter **au moins 4 candidats**. A défaut d'un nombre suffisant de candidats, les sections peuvent être fusionnées ou supprimées, sur demande au Commissaire général.

5. Constituer et mettre en œuvre le jury

- 1. Constituer le jury en mobilisant des « experts »** dans les domaines 1) Agroforesterie, foresterie, arboriculture ; 2) Agronomie, agro-écologie ; 3) Sciences de l'environnement, écologie.

Le jury peut être renforcé par un ou des experts compétents dans les domaines suivants : enseignement agricole ; filière et transformation ; disciplines artistiques ; paysage, patrimoine, architecture.

L'importance de la présence d'experts pluridisciplinaires, pour l'intérêt du concours vis-à-vis des agriculteurs, peut être rappelée lors de la recherche des jurys.

Les membres des jurys sont généralement spécialisés dans leur domaine, mais ils sont amenés à travailler ensemble sur les liens entre production agricole et présence de l'arbre. C'est la confrontation de leurs expertises qui donne une compétence agro-écologique au jury local.

Les antennes locales des partenaires nationaux peuvent être sollicitées, en fonction des partenariats locaux et des habitudes de travail : Conservatoires botaniques nationaux, Chambres d'agriculture, Conservatoires d'espaces naturels, CRPF, INRAE, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, DDT, Dreal, Draaf...

Par ailleurs, le règlement du concours précise que les fonctions de membres du jury sont bénévoles (non directement rémunérés pour cette mission, mais leurs frais peuvent être pris en charge).

IMPORTANT : *La présence d'agriculteurs dans le jury apporte un réel plus en terme d'échange et d'animation. Certains territoires sollicitent le lauréat de l'année précédente pour assurer le rôle de Président de jury.*

- 2. Proposer un président de jury**, dont le rôle sera de garantir le bon fonctionnement du jury (centralise les débats, synthétise les remarques). Des agriculteurs et agriculteurs élus (représentants d'organismes agricoles) peuvent très bien occuper le rôle de président du jury. C'est un atout pour la convivialité et l'appropriation du concours vis-à-vis des candidats. Le président du jury ne peut pas être un agriculteur inscrit au concours mais il est fortement conseillé que ce dernier soit un spécialiste dans le domaine de l'élevage (technicien, ingénieur, agriculteur...).

- 3. Fixer la ou les dates de passage du jury** en accord avec les agriculteurs et en tenant compte du développement foliaire et des dates d'exploitation habituelles des surfaces visitées.

Les agriculteurs devront s'engager à être présents pendant la visite et à introduire la démarche agroforestière dans la logique globale de l'exploitation.

- 4. Inviter des observateurs.** La participation "d'observateurs" (agriculteurs, lycées agricoles, élus, collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics, associations (de chasse, de protection de la nature, de randonnée...), entreprises partenaires, acteurs touristiques (restaurateurs, offices du tourisme etc.)... est un atout indéniable pour la diffusion du projet. Ils deviennent de véritables ambassadeurs du concours. Lors de la visite des parcelles, il est également tout à fait souhaitable d'inviter les agriculteurs participants à se rendre chez leurs « concurrents ».

De futurs organisateurs ou futurs membres de jurys peuvent également être invités. Les correspondants locaux des partenaires nationaux comme les entreprises qui soutiennent le concours sont à inviter. La possibilité offerte d'être observateur est une des raisons principales du soutien financier des entreprises partenaires du concours (inscrit dans les conventions).

6. Organiser la remise des prix locale

1. **Choisir le lieu et la date de la remise des prix.** Le choix se fait suivant le public que les organisateurs souhaitent privilégier : agriculteurs, habitants, élus, touristes, etc. La remise des prix permet de présenter le concours, de valoriser les candidats, de promouvoir le territoire, l'agriculture et ses produits. La remise des prix a généralement lieu sur une des communes concernées par le concours de l'année.

Elle peut être organisée juste après le concours ou plus tard, à l'occasion :

- d'un événement organisé spécialement (sur une parcelle gagnante ou en salle) ;
- d'un événement interne (comité syndical, assemblée générale, etc.) ;
- d'une manifestation sur le territoire (fête locale, marché agricole, etc.).

2. **Choisir des lots pour les lauréats et les participants.** Un diplôme, et éventuellement une plaque pour les territoires qui le souhaitent, sont remis aux lauréats. Le diplôme officiel du prix d'équilibre agro-écologique local (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} prix) est fourni au format numérique par les organisateurs nationaux par retour de mail.

D'autres récompenses peuvent être attribuées selon les initiatives locales. Elles peuvent être de nature honorifique, matérielle ou monétaire. Il est possible de remettre de l'argent aux lauréats, l'implication des banques ou des assureurs par exemple, partenaires traditionnels des concours agricoles, renforce l'idée que les "arbres" sont une production agricole comme une autre et que les agriculteurs doivent être fiers de cette production qui leur apporte une plus-value sur leur exploitation.

A NOTER : *Il est possible d'organiser une « remise des résultats » le lendemain du passage du jury, afin de poursuivre les échanges techniques avec les agriculteurs : il s'agit d'inviter tous les candidats à se rendre sur une parcelle gagnante et d'exposer les motivations du jury (avec le président du jury ou des experts). Ce type d'échange permet aux agriculteurs de se rencontrer et de partager le résultat.*

7. Mettre en œuvre la communication sur le territoire

- 1. Organiser la communication, en associant les partenaires** dès l'origine du projet. Il sera notamment nécessaire de préciser les publics visés (agriculteurs, techniciens, élus, habitants, acteurs du territoire), de prévoir le mode de diffusion des outils de communication nationaux (journal, règlement, site web), de préparer les outils de communication interne des différents partenaires (brochure, journal interne, affiches, web, etc.) et d'organiser la relation avec les médias. Il est important de bien intégrer les supports de communication lus par les agriculteurs (presse agricole ou régionale, journal d'association, etc.).
- 2. Mettre en œuvre la communication lors des différentes occasions** : lancement du projet, ouverture des inscriptions aux agriculteurs, visite des parcelles, résultats du jury, remise des prix, bilan, évènement particulier (salon, fête, etc.)...
- 3. Mobiliser les médias** (presse, TV, radio, web) lors du lancement du projet, lors de la visite des parcelles et lors de la remise des prix.

La mobilisation des médias est un critère de réussite du projet par tous les partenaires, car elle permet de trouver un public au concours, de valoriser les candidats et de communiquer sur les valeurs du concours.

IMPORTANT :

Des communiqués de presse nationaux sont diffusés par les organisateurs nationaux aux moments clef du concours (lancement, clôture de chaque édition...).

Le pilotage du concours établit une revue de presse globale du concours. Les articles parus localement pourront donc être transmis à agroforesterie@concours-general-agricole.fr.

Concernant la dimension nationale du concours, les informations suivantes sont à fournir aux médias locaux : le cadre du CGA ainsi que la liste des structures organisatrices du concours et des partenaires (logos figurant sur le bandeau de couverture du guide).

8. Participer au concours national

1. Mettre au propre et adresser les dossiers de candidature pour le jury national.

Le jury national utilise les mêmes critères que les jurys locaux. Deux photos techniques minimum devront être adressées avant fin octobre avec les fiches de notation (la parcelle dans son environnement et une prise de vue googlemaps présentant la parcelle).

2. Inviter les lauréats locaux pour participer à la remise des prix nationale : Les agriculteurs acceptent généralement volontiers l'invitation et apprécient ce moment d'information et d'échanges.

Il est nécessaire de prévenir les agriculteurs suffisamment en avance de manière à ce qu'ils puissent s'organiser et prévoir un service de remplacement le cas échéant.

3. Participer à la remise des prix : Les candidats et les organisateurs locaux et nationaux sont invités à la remise des prix nationale, qui se déroule au Salon International de l'Agriculture (février/mars année n+1). Cette manifestation a pour objectif de récompenser les lauréats, de communiquer sur le concours et de favoriser les échanges entre territoires et agriculteurs (programme défini chaque année), avec une matinée d'échanges organisée à la Maison de l'agriculture (APCA) à Paris.

9. Fonctionnement courant pour l'organisation locale

L'inscription et la gestion des concours locaux se font, dans un premier temps, par mail :

agroforesterie@concours-general-agricole.fr

Dans un deuxième temps le logiciel de gestion commun aux concours des Pratiques Agro-écologiques pourra être utilisé.

Par mail :

- **Notification d'intérêt** auprès du pilotage national, qui peut rediriger vers des structures voisines dans l'optique de co-organiser les concours
- Renvoi d'un **règlement local** signé (transmis par le pilotage national) indiquant le territoire organisateur et les modalités (catégories, structures co-organisatrices, liste des communes, composition du jury...)
- Transmission de **dossiers de candidature** à remplir pour chaque candidat
- Organisation et questions-réponses par mail et téléphone, pour rappel des consignes, deadlines, attendus, procédures...

10. Tableau de bord général et échéancier

Mise en œuvre du concours général agricole des pratiques agro-écologiques Agroforesterie dans les territoires		Hiver	Printemps	Été	Automne
1. Budget					
1.1	Rechercher les financements				
1.2	Prévoir et suivre les dépenses : animation générale, jury local, remise des prix, communication, participation au concours national (déplacement au SIA...), actions pilotes, autres dépenses...				
2. Démarches à effectuer par le territoire pour participer au concours					
2.1	S'inscrire au concours (formulaire) en choisissant le territoire ouvert				
2.2	Etablir et transmettre le règlement local				
2.3	Transmettre la liste des agriculteurs candidats				
2.4	Transmettre les dossiers des candidats au jury national				
3. Partenariat, conduite du projet					
3.1	Mettre en place un comité d'organisation local avec tous les partenaires et organiser une équipe en charge du projet				
3.2	Informers les communes concernées du territoire ouvert				
4. Mobiliser les agriculteurs et définir les catégories					
4.1	Identifier les catégories ouvertes au concours local				
4.2	Inviter les agriculteurs à participer et recueillir les inscriptions				
4.3	Accompagner les agriculteurs dans le choix de la parcelle présentée au concours				
5. Constituer et mettre en œuvre le jury					
5.1	Mobiliser des experts et proposer un président de jury				
5.2	Fixer la ou les dates de passage du jury avec les agriculteurs				
5.3	Organiser une séance de formation du jury à la méthode de notation				
5.4	Inviter les acteurs du territoire et les médias en tant qu'observateurs du jury				
5.5	Organiser les circuits de visite et les points de rendez vous				
5.6	Mettre en œuvre le jury				
6. Organiser la remise locale des prix					
6.1	Choisir le lieu et la date de la remise des prix				
6.2	Etablir les diplômes du CGA pour les lauréats locaux et choisir des lots complémentaires pour les lauréats et les participants				
6.3	Inviter la presse, les agriculteurs, le jury, les partenaires et les élus				
7. Communication locale					
7.1	Organiser la communication avec les partenaires du projet				
7.2	Mobiliser les médias (presse, TV, radio, Web) lors du lancement du projet, lors de la visite des parcelles et lors de la remise des prix				
8. Participer au concours national					
8.1	Mettre au propre et adresser les dossiers de candidature des lauréats de chaque catégorie pour le jury national				
8.2	Solliciter les agriculteurs pour participer à la remise des prix (SIA)				
8.3	Participer à la remise des prix national (SIA)	Année suivant celle du concours (N+1)			

PARTIE III. Annexes

Les (co-)organismes des éditions précédentes SIA 2020 et 2021

Demandez au pilotage national les coordonnées des territoires organisateurs voisins, pour mutualiser l'organisation, les participations aux jurys :

Auvergne Rhône-Alpes

AGROOF

Bretagne

CRA Bretagne, ATBVB

Bourgogne Franche-Comté

CA Saône et Loire, CA Nièvre

Centre Val-de-Loire

AGRO-ECO Expert (Christophe Sotteau), CA Loir-et-Cher, PNR Brenne

Grand Est

CA Aube, CRA Grand Est, Haies vives d'Alsace, PNR Forêt d'Orient

Hauts de France

CRA Hauts de France, Planteurs volontaires, PNR Avesnois Thiérache, PNR Scarpe Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale

Ile-de-France

Association Agrof'Ile, CA Ile-de-France

Normandie

CRA Normandie, PNR Boucles Seine Normande

Nouvelle-Aquitaine

CA Charente Maritime, Prom'Haies

Occitanie

CA Hérault, « Arbre et paysage 32 », PNR Pyrénées Catalanes

Pays de la Loire

CRA Pays de la Loire, Fédération régionale des Chasseurs Pays de la Loire

Provence Alpes Côte d'Azur

CIVAM PACA, PNR Verdon

...